

Formation prévention des risques liés à l'amiante - formation des agents encadrant -

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront être capable de :

- De contribuer à l'évaluation de la prévention des risques liés à l'amiante dans les locaux de la collectivité ;
- De mieux appréhender les risques liés à l'amiante et autres fibres qui lui sont associables ;
- De proposer la mise en place ou l'adaptation des moyens et mesures de protection intégrées, collectives et individuelles qui s'imposent sur les zones concernées, pour tous les publics exposés (agents intervenant, usagers en ERP, ...).

Public

- Agents encadrant

Durée

- 1 jour (7h)

Programme de formation

Comprendre ce qu'est l'amiante :

- l'amiante : exploitation, propriétés et applications.

Les conséquences sur la santé et sur l'environnement :

- les affections liées à l'amiante,
- l'impact sur l'environnement,
- l'impact économique.

Les situations à risques :

- dans les bâtiments : sur les ouvrages gros œuvre et second œuvre,
- sur les installations et divers matériaux : calorifugeage, chauffage, colles, fibro-ciment etc.,

Les moyens de prévention (introduction par une méthode interactive avec les participants) :

- notions de sécurité et de protections : intégrées, collectives et individuelles,
- les points clefs du cadre réglementaire : extrait du Code de la Santé, extrait du Code du Travail,
- les particularités de la réglementation dans la fonction publique, notamment territoriale,
- les acteurs de la prévention dans la fonction publique territoriale,
- procédures et documents relatifs à la prévention de l'exposition au risque amiante : le D.U. (document unique), le DTA (dossier technique amiante), le diagnostic avant travaux (avant intervention), le plan de prévention (intervention d'entreprises extérieures),... Bâtiments dont le permis de construire est délivré avant le 01/07/1997, en activité, avec présence de salariés et de publics usagers (exemple en ERP) :
- notions de MCA (dégradation des matériaux amiantés, listes A et B selon l'arrêté modifié du 12/12/2012) et protection contre l'exposition passive des occupants,
- entretien, maintenance et travaux ponctuels : examen des situations pouvant exposer certains agents (diagnostic approfondi liste C – arrêté du 26/06/2013, interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres, SS4 du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 du Code du Travail).

Formation prévention des risques liés à l'amiante - formation des agents encadrant -

Préparation et organisation d'une intervention, d'un chantier :

- en complément et sur la base du DTA : périmètre et nature des travaux avec repérage de tous les matériaux contenant de l'amiante,
- intervention réalisée en interne avec évaluation des risques selon les processus et mise à jour du Document Unique,
- définition d'un processus : techniques et méthodologies d'intervention,
- cas pratique : vidéo avec analyse interactive de situations (voir méthodes pédagogiques),
- intervention confiée à une entreprise extérieure (EE) : choix de l'entreprise, repérage amiante complémentaire avant travaux, choix des processus les moins émissifs, établissement et suivi du Plan de Prévention (décret du 20/02/1992),
- notions sur l'évaluation des niveaux d'empoussièrement (niveaux 1, 2 et 3) et transcription dans le DU,
- formation des agents (notamment en cas de cumul de fonction encadrement technique et intervenant direct ou indirect).

Process en cas de suspicion ou d'exposition avérée :

- rappels et notions sur les aspects préventifs : les notices de poste selon modes opératoires et processus, avis du médecin prévention / médecin du travail et de l'IRP,
- le suivi médical du personnel et la fiche d'exposition amiante, la VLEP, ...
- détection et démarches à suivre : *l'objectif et le contenu de cette partie du programme seront déterminés avec les directions compétentes de la collectivité concernée (Cf. le cahier des charges).*

Méthodes et moyens Pédagogiques

Formation **Un formateur-consultant** spécialiste du domaine de la prévention du risque chimique et amiante dans la fonction publique, et en co-animation, **une assistante de formation** en prévention des risques professionnels.

Une méthode interactive sur écran, avec la participation active des stagiaires, pour la définition des notions de : sources de risques // conséquences potentielles // moyens de prévention et de protections : intégrés – collectifs – individuels (Méthode RDT©).

Cas pratique : projection d'une vidéo avec analyse par les participants sur la base d'une grille d'observations qui leur sera distribuée au préalable. **Des items, sous forme de suggestions et affirmations fausses ou exactes, sont à cocher** au fur et à mesure du déroulé du film. Analyse et restitution avec le formateur (évaluation en cours de formation).

Etude des points clefs de documents et processus avec projection sur écran et remise d'une grille de lecture.

Remise de documents pédagogiques et de référence (en version dématérialisée : sur clefs USB ou CD ou diffusion via réseau Internet ou Intranet) :

- diaporama de la formation,
- un « Mémo Amiante » avec les points clefs de la réglementation, de l'analyse des risques et de l'exécution des opérations,
- publications de l'INRS,
- éventuels documents et procédures internes spécifiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation théorique par un test.

- Apports théoriques complémentaires et éventuelles remédiations
- Bilan et synthèse de la formation.
- **L'organisme de formation éditera une attestation de formation.**